



Communiqué de presse

18 mai 2018

Article de Mediapart : la plainte est classée sans suite

Laurence
Guillermou
chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

M : 06 82 81 40 82

108/110, avenue
Ledru-Rollin

75544 Paris Cedex 11

La plainte qu'a relayée le site Médiapart.fr sous le titre « Argent évaporé : une enquête judiciaire affole la direction de la FCPE », est déjà classée sans suite par le Parquet d'Evry.

Ce classement de la plainte par la justice signifie que l'enquête a permis au magistrat de récolter des éléments probants, justifiant l'arrêt des poursuites. Les deux élues de la FCPE mises en cause ont donc apporté des preuves qu'aucune illégalité n'avait été commise et en particulier qu'aucune dépense d'ordre privé n'avait été remboursée par la FCPE. Par ailleurs, il est apparu que la diminution des disponibilités sur le compte bancaire de l'association était directement liée à la suppression de la subvention annuelle versée jusque-là par le Département de l'Essonne.

Dans ces conditions, le Bureau fédéral s'interroge sur le choix de la date de publication de cet article, deux jours avant l'ouverture du congrès national de la FCPE, alors que les faits qu'il relate datent de plusieurs mois, avaient déjà été traités par la presse quotidienne régionale, et que la plainte était déjà classée sans suite le jour de sa parution.

Le Bureau fédéral ne peut donc que condamner l'instrumentalisation d'un organe de presse afin de nuire injustement à la réputation de la FCPE dans son ensemble.